

Paris, le 24 avril 2023

Accès aux soins : la FFMKR salue l'engagement d'Emmanuel Macron à accélérer les délégations pour améliorer l'offre de soins, les kinés y sont prêts !

Un an jour pour jour après sa réélection, le président de la République appelle, dans une interview au Parisien, à accélérer les délégations d'actes pour répondre au défi de l'accès aux soins. La Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR), salue cet engagement et rappelle que la profession est prête à prendre ses responsabilités pour améliorer l'offre de soins.

L'accès direct au kinésithérapeute est l'une des solutions efficaces et immédiates pour désengorger les cabinets médicaux et services d'urgences. Mais pour mettre en place l'accès direct, et obtenir des résultats à large échelle, le Gouvernement doit assumer ses ambitions et passer outre les corporatismes qui s'opposent au transfert de certaines missions médicales aux autres professionnels de santé.

La loi relative à « l'amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé », dite « loi Rist », était l'occasion de traduire un véritable changement de paradigme, efficace et ambitieux pour l'accès aux soins. Mais cette occasion est encore manquée à cause d'un mal récurrent. Sous l'effet des « corporatismes » taclés par le chef de l'Etat, le texte, adopté en début de mois en commission mixte paritaire, ne comporte que des mesures cosmétiques et restreint l'accès direct aux seules Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), soit à 3 % des kinésithérapeutes. Il faudra donc revoir de manière urgente cette loi et prévoir des changements ambitieux et dignes de la problématique actuelle de notre système de santé et de la préoccupation des français.

Emmanuel Macron estime également nécessaire de former davantage de professionnels de santé dont les kinésithérapeutes. Élargir l'offre est une proposition qui paraît cohérente au vu des enjeux de santé publique et de vieillissement de la population mais ce mouvement devra être accompagné financièrement dans le cadre de l'Objectif national de dépenses de l'Assurance maladie (Ondam) pour supporter l'augmentation du nombre de prises en charge.

Malgré l'échec de la loi Rist, la FFMKR reste à la disposition du Gouvernement pour construire de nouveaux modèles de prise en charge, grâce à l'accès direct, permettant ainsi la mobilisation de l'ensemble des compétences des kinésithérapeutes libéraux au service de la santé des Français.

Contact presse :
Sébastien GUERARD, Président
Tél. 06 03 85 96 28
president@ffmkr.org